Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 035-213502594-20221214-DELIB922022-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Françoise MOUCHEL, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, M. Yves BIGOT, M. Dominique FOURRIER, Mme JOLY, Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Daniel BONHOMME, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Dominique FOURRIER Date d'envoi de la convocation : 8 décembre 2022

DELIBERATION 92/2022 : FINANCES – BUDGET LOTISSEMENT : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DU LOTISSEMENT

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14

Conformément aux prévisions budgétaires du lotissement, Monsieur Le Maire présente les différentes propositions commerciales des banques pour contracter un emprunt de 750 000 euros, destiné à financer le lotissement de la Chènevière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Décide de retenir la proposition du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

Objet du financement : Lotissement de la Chènevière (acquisition de parcelles, études,

viabilisation)

Montant: 750 000 €

Durée : 60 mois dont 24 mois de différé d'amortissement en capital

Taux d'intérêt : Euribor 3 mois journalier (1.975%) + marge de 0.63% soit un taux instantané de

2.605%

Frais de dossier : 750 € Validité : 19/12/2022

Phase de mobilisation : 3 mois à compter de la date de signature du contrat

- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération, Après affichage le 21 novembre 2022 et transmission en Préfecture, le 21 novembre 2022 Affaire inscrite à l'ordre du jour. SAI

SAINT-BROLADRE, Le 21 novembre 2022 Le Maire, Jean-François GOBICHON